



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

Page 1

Réunion du 22 Juin 2021

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mrs BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe. REPENTIN Éric.

Excusé : Mmes DUTHIN Patricia. DELORT Catherine. Mr. KOUROGHLI Jamel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

CHAMPIONNAT

La Commission des Championnats Coupes et Challenge s'est réunie pour entériner les propositions des poules SENIORS D1, D2, D3, pour la saison 2021-2022.

Du fait des fusions absorptions et fusions créations dans les différentes divisions du district, la CDC s'appuie sur les P.V. du COMEX du 5 mai 2021 et du 4 juin 2021 apportant des précisions sur les championnats.

Ainsi que sur le PV du Comité Directeur du District de la Charente Maritime du 21 juin 2021, devant statuer sur les vacances de club.

La Commission s'appuie donc sur le règlement du District, article 15.4.

Cette saison 2020-2021 étant blanche pour la F.F.F, la Commission des Championnats a donc pris en compte la saison 2019-2020 avec les classements aux coefficients. (Décision du comex du 5 mai 2021).

Ces poules sont des propositions dans l'attente des engagements des clubs (date limite le 26 juillet 2021 pour les seniors D1, D2, D3 et le 6 septembre 2021 pour les SENIORS D4, VÉTÉRANS, CRITERIUM ainsi que les différentes COUPES).

SENIORS D2 :

Poule A – PÉRIGNY 3 ne peut accéder PÉRIGNY 2 occupant une place en D1

Poule B – LA JARRIE 1 avec un coefficient de 2.10

Poule C – ROCHEFORT 2 avec un coefficient de 2.00

Le club de la JARRIE 1 intègre la D1 en place vacante.

SENIORS D3 :

Poule A – NIEUL SUR MER 2 déjà monté en juin 2020

Poule B – F.C DE LA SOIE 1 avec un coefficient de 2.22

Poule C – ESPB déjà monté en juin 2020

Poule D – ST SAVINIEN avec un coefficient de 2.00

Poule E – CANTON MIRAMBEAU déjà monté en juin 2020

Le club du F.C DE LA SOIE 1 intègre la D2 en place vacante.



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

SENIORS D4 :

- Poule A – ROCHEFORT 3 déjà monté en juin 2020
- Poule B – FC NORD 17 3 ne peut accéder, FC NORD 17 2 occupant une place en D3
- Poule C – CANTON AUNIS 3 ne peut accéder, CANTON AUNIS 2 occupant une place en D3
- Poule D – CHANIERES avec un coefficient 2.00
- Poule E – FC SEUDRE OCEAN 2 avec un coefficient de 1.86
- Poule F – LA GEMOZE 3 ne peut accéder, LA GEMOZE 2 occupant une place en D3
- Poule G – MONTGUYON ne peut accéder, L'ATHLETIC CLUB SUD SAINTONGE occupant une place en D3

CHANIERES et FC SEUDRE OCEAN 2 intègrent la D3 en places vacantes.

Le président de la Commission des Championnats Coupes et Challenges informera les Présidents de Clubs.

DIVERS

Match n° 50766.1 du 17/10/2020 en D4 POULE A DIABLES ROUGES BCY 2 – FC ATLANTIQUE 2 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV N°10 du 29/05/2021 qui a pris la décision suivante :

- Inflige, à l'équipe des DIABLES ROUGES BCY 2, un match de suspension de terrain avec sursis en référence à l'article 129 des règlements généraux de la Fédération Française de Football, et des décisions prises lors de l'AG du District du 5 juin 2015, concernant la police des terrains, cette sanction prenant effet à compter du 31/05/2021.
- Donne match perdu par pénalité aux deux équipes -1 point 0 but.
- Transmet le dossier à la Commission des Championnats Coupes et Challenges pour application.

✚ La Commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la Commission de Discipline.

Match n° 50567.1 du 10/10/2020 en D3 Poule E JONZAC ST GERMAIN FC 3 – US CERCOUX CLOTTAISE 1

Dossier traité par la Commission de Discipline dans le PV N°11 du 10/06/2021 qui a pris la décision suivante :

- Inflige un match de suspension ferme de terrain au Club de CERCOUX CLOTTAISE pour rappel aux devoirs de sa charge à compter du 1^{er} match de la saison 2021-2022 (récidive PV n°19 du 31/01/2019 match du 25/11/2018).
- Transmet le dossier à la Commission des Championnats Coupes et Challenges pour application.

✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la Commission de Discipline.

La prochaine commission aura lieu le 27/07/2021 à 18h45

**Le Président,
Jérôme BOUQUET**

**Le secrétaire de séance,
Eric REPENTIN**